

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 07 AVRIL 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-27

TARIFS LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES ET AIRE DE BIVOUAC 2021

Date de la convocation
29/03/2021

Nombre de délégués
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le 7 avril 2021 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE. L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque la tiers de leurs membres en exercice est présent ».

« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise	x				
CAVITE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.			x		
ORVAIN Jérôme			x		
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly					
23 DEFEMME Catherine	x				
SIMONET Valérie		C. DEFEMME	x		
87 LARDY Brigitte	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	x		
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles	x				
MOUNAUD Patrick	x				
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise			x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	6	1		7	7
TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)
Monsieur Guillaume RODIER (Chef du Pôle Gestion de l'Espace du Pnr de Millevaches en Limousin)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

CODE PROJET

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur

Contrat de Parc 2018 – 2020

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)
Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;
Vu la délibération du Bureau Syndical en date du 24 mars 2021 portant création d'une régie d'avances et de recettes pour la vente et location de produits et services de la maison du Parc,
Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Contexte :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNR ML) propose un service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) dans le cadre de son projet Mobilités douces.
Il y aura deux types de VAE mis en location en 2021 : ceux provenant de l'ancienne flotte et ceux qui seront acquis dans l'année.

Par ailleurs, le SMAG PNR ML propose la location d'emplacements sur une aire de bivouac naturelle située à la Maison du Parc.

Description du projet :

Il revient au Bureau Syndical de fixer les tarifs de location des Vélos à Assistance Electrique et des emplacements de l'aire de bivouac pour l'année 2021.

Concernant les VAE, il semble souhaitable de proposer des tarifs préférentiels pour la location des vélos de l'ancienne flotte (acquis il y a 4 ans). D'autre part, les durées de location seraient de 2 ou 4 mois cette année (au lieu de 2 ou 6 mois) afin de permettre à un plus grand nombre de découvrir ce mode de déplacement.

Pour mémoire les tarifs 2020 étaient les suivants :

Location Vélo	Durée 2 mois	70,00 €
	Durée 6 mois	160,00 €
Aire de bivouac	Location plateforme (emplacement 1 tente 2-3 personnes) la nuitée	5,00 €
	Taxe de séjour	0,20 €

Le rapporteur propose que les tarifs suivants soient appliqués en 2021 :

Location Vélo	Ancienne flotte 2 mois	60,00 €
	Ancienne flotte 4 mois	110,00 €
	Nouvelle flotte 2 mois	100,00 €
	Nouvelle flotte 4 mois	180,00 €
Aire de bivouac (la nuitée)	Location plateforme (emplacement 1 tente 2-3 personnes)	5,00 €
	Taxe de séjour	0,20 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau

- d'approuver les tarifs de location des VAE et des emplacements de l'aire de bivouac dans les conditions exposées par le rapporteur ;

- de dire que les recettes de ces locations seront encaissées par le biais de la régie d'avance et de recettes créée par délibération du Bureau syndical du 24 mars 2021.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver les tarifs de location des VAE (avec l'ajout d'une location sur 1 mois) et des emplacements de l'aire de bivouac selon le tableau ci-dessous :

Location Vélo	Ancienne flotte 1 mois	30,00 €
	Ancienne flotte 2 mois	60,00 €
	Ancienne flotte 4 mois	110,00 €
	Nouvelle flotte 1 mois	50,00 €
	Nouvelle flotte 2 mois	100,00 €
	Nouvelle flotte 4 mois	180,00 €
Aire de bivouac (la nuitée)	Location plateforme (emplacement 1 tente 2-3 personnes)	5,00 €
	Taxe de séjour	0,20 €

- de dire que les recettes de ces locations seront encaissées par le biais de la régie d'avance et de recettes créée par délibération du Bureau syndical du 24 mars 2021.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 13.04.21
Et qu'elle a été affichée le 13.04.21
Le Président,



REÇU LE
13 AVR. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)